

Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 7 septembre 2021 à 9 h à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et mesdames les conseillères Audrey Bureau et Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint et Me Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bellemare, Geneviève D'Amours, François Léveillé, Yvan Moreau et Isabelle Sabourin.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DU MAIRE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2021-604 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2021-605

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5104, REPRÉSENTANT LES EMPLOYÉS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des employés occasionnels de la Ville de Gatineau se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RENÉE AMYOT

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des employés occasionnels de la Ville de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière ainsi que le directeur général par intérim et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2021-606 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 04.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE Conseiller et président Conseil municipal M^e GENEVIÈVE LEDUC Greffière